



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE PINS-JUSTARET

31860 PINS-JUSTARET

DÉPARTEMENT

de la HAUTE-GARONNE

Arrondissement de MURET

Téléphone 05 62 11 71 00

Télécopie 05 62 11 71 01

mairie@mairie-pinsjustaret.fr

www.mairie-pinsjustaret.fr

Pins-Justaret, le 28 avril 2020

Le Maire de Pins-Justaret,

à A l'ensemble des parents ayant un enfant
scolarisé au Groupe Scolaire Jean Jaurès
de Pins-Justaret

Nos réf. : JBC/JCG/EC/SDC/2020-04-00

Objet : Retour à l'école

Chers parents,

Après un confinement de plus d'un mois, le début du déconfinement est annoncé pour le 11 mai. Les collectivités territoriales vont donc être amenées à rouvrir les établissements scolaires à compter de cette date.

La sécurité sanitaire des élèves et des personnels intervenant au sein de l'école est une priorité dans cette crise. Toutes les dispositions seront prises pour que l'accueil des enfants se fasse dans les meilleures conditions sanitaires possibles.

Toutefois, nous voulions attirer votre attention sur le fait que les contacts pourront difficilement être évités entre enfants mais également entre enfants et adultes (notamment en maternelle).

Suite aux annonces du gouvernement, il apparaît évident que tous les enfants ne pourront pas reprendre les cours en même temps et à temps plein (sauf pour ceux dont les parents participent à la gestion de crise).

Il semblerait que les classes de Grande Section, de CP et de CM2 fassent leur rentrée la semaine du 11 mai avant l'intégration des autres niveaux la semaine du 25 mai. Le gouvernement a également indiqué que les groupes seraient constitués de 15 élèves maximum (voire 10 pour les petits).

Beaucoup de questions restent aujourd'hui sans réponse.

Nous sommes, comme vous, dans l'attente d'informations et de recommandations plus précises. Les premières indications nous obligent toutefois à envisager plusieurs scénarios d'organisation qui vont notamment dépendre du nombre d'enfants à accueillir au sein de l'école.

Nous souhaiterions donc savoir quelles dispositions vous souhaiteriez prendre pour votre ou vos enfant(s) : maintien de l'enseignement à distance ou retour à l'école.

Les réponses que vous nous apporterez par retour de mail (etatscivil@mairie-pinsjustaret.fr) permettront d'étudier en collaboration avec les équipes enseignantes et les services périscolaires, la meilleure organisation possible pour tous avec les contraintes connues à ce jour.

Vous remerciant par avance pour vos retours.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Jean-Baptiste CASSETTA

Maire de Pins-Justaret



Jean-Claude GARAUD

Maire de Pins-Justaret

